

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du 27 mai 2016

Convocation du 20 mai 2016

Le conseil municipal de Marcilly-les-Buxy s'est réuni le vendredi 27 mai 2016 à 20 heures 30, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre Billon, Maire.

Etaient présents : Mmes, GOYARD, SALIEGE, VIET, JAILLET MM. BILLON, MARILLIER, MONNERET, SIXDENIER, CARPENTIER, PACAUD

Etaient excusés : Mmes RICHARD, GILLES, M. VERNOT (pouvoir à M. MONNERET).

M est nommé secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 15 avril 2016.

Le maire demande à ajouter à l'ordre du jour :

- **Avancement de grade agent de maîtrise Daniel NECTOUX et Nicolas SIXDENIER.**
- **Décision modificative du budget primitif de la commune et du budget assainissement**
- **Droit de préemption urbain**
- **Travaux RCEA : déviation par la route de Saint Eusèbe**

ce que le conseil accepte.

Avancement de grade agent de maîtrise Daniel NECTOUX et Nicolas SIXDENIER

La CAP a validé le changement de grade des agents. Le statut particulier des agents de maîtrise prévoit une période normale de détachement pour stage de 1 an. Toutefois, ils peuvent être dispensés de stage et être nommé titulaire de ce grade à condition d'avoir accompli deux ans au moins de services publics effectifs dans un emploi de même nature.

Pour Nicolas qui est agent intercommunal, les communes doivent donner un avis identique.

Le conseil municipal de Moroges a décidé de le titulariser.

Dans les deux cas, ils auront une formation d'intégration (stagiaire) et de professionnalisation (Stagiaire et titulaire) à effectuer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de titulariser M. NECTOUX au 1^{ER} mars 2016 et M. SIXDENIER au 1^{er} avril 2016 et de leur proposer des formations.

Décision modificative du budget primitif de la commune et du budget assainissement

Commune : Le produit de la vente des terrains des Baudots doit être inscrit en section d'investissement – Le budget est modifié comme suit :

Section de fonctionnement	Section d'investissement
<u>Dépenses :</u> 023 – Virement section investissement : 36 718€	<u>Recettes ::</u> 024 : Produits vente terrain Baudots : 195 000€ 021 : Virement de la sect fonctionnement : 34 718€
<u>Recettes :</u> 775 – Produits vente terrains Baudots : 0€	

Assainissement : Suite à une erreur sur le montant des amortissements, il convient de supprimer 173€ au compte 6812 et de prévoir une dépense du même montant pour équilibrer.

Le budget est modifié comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses :

6812 : Dotation aux amortissements 0

611 : Sous-traitance : 173 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide ces modifications.

Droit de préemption urbain :

Le conseil municipal, à l'unanimité, ne souhaite pas préempter sur la vente de la propriété de M. SERBY au lotissement des Baudots

Travaux RCEA : déviation par la route de Saint Eusèbe

La RCEA sera fermée à la circulation du 03 au 06 juin 2016. La déviation des véhicules se fera par la route de Saint Eusèbe pendant toute la durée des travaux.

Point sur l'école : Acquisition de tables et de chaises

Le conseil municipal, par 10 voix pour et une voix contre, décide d'équiper la classe des CE, de tables et de chaises, comme prévu au budget primitif, pour un montant de 2318 €.

L'effectif des CM est de 27 à la rentrée, il faut donc prévoir d'acheter 2 tables avec chaises et casiers pour cette classe, pour un montant de 193.22 € TTC.

Point de situation sur les Nouvelles Activités Périscolaires

Florie JAILLET fait le compte-rendu de la réunion du 23/05/2016.

La subvention attribuée par l'état, pour les NAP étant reconduite jusqu'en 2018 (90€ par élève), le conseil municipal, par 10 voix pour et 1 voix contre, décide de ne pas demander de participation financière aux parents.

La responsabilité civile de la commune couvre l'encadrement des enfants par des personnes bénévoles dans le cadre des activités périscolaires.

En cas d'effectifs importants, durant le temps méridien, il a été proposé un encadrement par des parents d'élèves bénévoles pour aider les agents des écoles.

La commission enfance jeunesse se charge d'étudier ce système d'encadrement.

Gestion des inscriptions à la garderie, au restaurant scolaire, et pour les NAP

La commission enfance jeunesse étudie le projet de faire évoluer les outils de réservation et de gestion, par un système d'inscription, par les parents, par internet.

Organisation des services du secrétariat de mairie

Vu l'augmentation de la charge de travail et des services (dont l'agence postale communale, augmentation des colis et recommandés mis en instance à l'agence) les horaires d'ouvertures vont être réorganisés. Patrick MONNERET et Florent MARILLIER se chargent du dossier.

Aménagement de la traversée des Baudots

Madame GOUTTEBARGE a débuté son travail pour l'étude préalable.

Une subvention de 54 742 € a été attribuée dans le cadre de la Dotation Equipement des Territoires Ruraux pour un montant de travaux de 273 712€.

Rallye de la Côte Chalonnaise

Il passera sur la commune le dimanche 10 juillet.

Une réunion d'information est prévue en Sous-Préfecture le mardi 14 juin 2016 à 14h30.

Point sur la fibre optique

Une rencontre avec Orange va être organisée par la CCSCC pour le répartiteur des Baudots

Travaux de voirie dans le bas du Martrat

Le conseil municipal accepte le devis de l'entreprise SNT-PAM pour la pose de bordure : 6873€ TTC. Un devis avec recouvrement en bitume du trottoir sera demandé.

Bilan du vide maison de la maison BROUSSOLLE

Le produit de la vente s'élève à : 435 € le 17/04/2016 et 190 € le 05/05/2016.

Informations diverses

Abri-bus le Reuil : Le conseil départemental ne prend pas en charge l'installation d'un abri-bus. Le dossier sera transmis au Conseil Régional.

Courrier Mme RINGARD, facturation garderie

Le conseil municipal prend connaissance d'un courrier de Mme Sylvie RINGARD, relatif au paiement ou non-paiement des enfants malades inscrits à la garderie périscolaire du soir. Il décide que le règlement est appliqué et que toute garderie qui ne sera pas annulée la veille sera facturée.

Groupe de travail sur la réflexion des gratifications du personnel

Béatrice SALIEGE prend en charge le dossier

Le conseil municipal :

- prend connaissance du courrier de M. et Mme GUILLARD
- donne un avis favorable à la demande de M. FOUSNAQUER pour l'implantation d'un chapiteau sur le terrain communal, Impasse de la Chapelle, les 03 et 04 juin 2016.
- donne un avis favorable à la directrice de l'école pour l'utilisation de la classe maternelle, pour une vente de gâteaux, les 27 et 30/05 et les 06 et 10/06/2016.

Les membres du conseil municipal,